

Demande de permis de construire déposée par la société S.A.S. SOLEIA 51 en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol situé lieu-dit "Bois des Cheminées" sur le territoire de la commune de MORTHOMIERS (Cher) - Dossier n° E23000191/45

DEPARTEMENT DU CHER

._*._*._*._*._*

COMMUNE DE MORTHOMIERS

._*._*._*._*._*

ENQUETE PUBLIQUE

du 4 mars 2024 au 5 avril 2024

**Relative à la demande de permis de construire déposée
par la société S.A.S. SOLEIA 51 en vue de la réalisation
d'un parc photovoltaïque au sol situé lieu-dit « Bois des
Cheminées » à MORTHOMIERS**

(arrêté préfectoral n° DDT2024-033 en date du 6 février 2024)

PROCES-VERBAL DE SYNTHESE DES OBSERVATIONS DU PUBLIC

Demande de permis de construire déposée par la société S.A.S. SOLEIA 51 en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol situé lieu-dit "Bois des Cheminées" sur le territoire de la commune de MORTHOMIERS (Cher) - Dossier n° E23000191/45

L'enquête publique relative à la demande présentée par la société S.A.S. SOLEIA 51 en vue d'obtenir l'autorisation de construire un parc photovoltaïque au sol situé lieu-dit "Bois des Cheminées" sur le territoire de la commune de MORTHOMIERS, s'est tenue en mairie de MORTHOMIERS, siège de l'enquête, du 4 mars 2024 au 5 avril 2024, soit 33 jours consécutifs.

Conformément à l'arrêté préfectoral n° DDT 2024-033 en date du 6 février 2024, un affichage réglementaire a été effectué à l'extérieur de la mairie.

L'avis d'enquête a été publié dans le Berry Républicain et dans l'Information Agricole du Cher le 16 février 2024, puis repris dans ces mêmes journaux le 8 mars 2024.

Le même avis d'enquête était en ligne le 16 février 2024 sur le site internet des services de l'Etat dans le Cher.

En outre, le pétitionnaire a fait installer 3 panneaux munis de l'avis d'enquête aux abords du site.

Le dossier était en ligne le 16 février 2024 sur le site internet des services de l'Etat dans le Cher.

Un registre d'enquête, ouvert par Monsieur Fabrice ARCHAMBAULT, Maire de MORTHOMIERS, coté et paraphé par mes soins, ainsi que le dossier d'enquête, ont été mis à la disposition du public en mairie de MORTHOMIERS, aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie.

Le public pouvait également participer par voix dématérialisée sur une adresse dédiée ouverte par les services de l'Etat dans le Cher. Un poste informatique a été mis à disposition à la mairie pour permettre au public de consulter le dossier et d'effectuer des contributions.

J'ai tenu 5 permanences en mairie de MORTHOMIERS les 4, 12, 21, 29 mars et 5 avril 2024.

A l'issue de la dernière permanence, j'ai récupéré le registre clos par mes soins et le dossier d'enquête.

Comme prévu à l'arrêté préfectoral, j'ai ensuite pris rendez-vous avec le pétitionnaire le 10 avril 2024 afin de lui remettre le procès-verbal de synthèse des observations recueillies.

Toutes les dispositions de l'arrêté préfectoral prescrivant l'enquête publique ont été respectées.

Demande de permis de construire déposée par la société S.A.S. SOLEIA 51 en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol situé lieu-dit "Bois des Cheminées" sur le territoire de la commune de MORTHOMIERS (Cher) - Dossier n° E23000191/45

1. Résumé statistique du déroulement de l'enquête

1.1 Personnes rencontrées

Durant les 5 permanences, j'ai reçu trois visites.

En outre, aucune personne n'est venue en mairie en dehors des permanences.

1.2 Contributions reçues

Le public a utilisé les différents moyens mis à disposition pour effectuer ses observations :

Moyens utilisés	Contributions
Registre MORTHOMIERS	0
Lettres adressées ou déposées en mairie	0
Mails adressés	3

Au final, l'enquête a suscité 2 contributions favorables et 1 contribution défavorable au projet.

SYNTHESE DES CONTRIBUTIONS A L'ENQUETE

AVIS FAVORABLES AU PROJET

1. Energie

Le projet est indispensable à la transition énergétique

2. Economie

Le projet aura un impact positif sur l'activité et l'emploi pour les entreprises de travaux publics et génie civil.

3. Biodiversité

il y aura peu d'impact sur la biodiversité.

Demande de permis de construire déposée par la société S.A.S. SOLEIA 51 en vue de la réalisation d'un parc photovoltaïque au sol situé lieu-dit "Bois des Cheminées" sur le territoire de la commune de MORTHOMIERS (Cher) - Dossier n° E23000191/45

AVIS DEFAVORABLE AU PROJET

1. Biodiversité

Pourquoi aucune demande de dérogation "espèces protégées" n'a été déposée, alors que plusieurs espèces protégées sont identifiées sur l'emprise du projet ?

2. Agriculture

Le projet est-il un projet agrivoltaïque ?

3. Paysage

Des mesures paysagères sont-elles prévues pour préserver les riverains ? Les visuels protégés dans les photomontages, sont insuffisants pour pouvoir juger.

Comme prévu à l'arrêté préfectoral, j'ai pris rendez-vous avec la société S.A.S. SOLEIA 51, porteur du projet, le 10 avril 2024 afin de lui remettre le procès-verbal de synthèse.

Ce procès-verbal, complété par une copie des contributions écrites recueillies, lui a été remis ce jour, et je l'ai invité à fournir, dans un délai maximum de 15 jours, un mémoire en réponse aux observations formulées par le public.

A VIERZON, le 10 avril 2024
Le Commissaire enquêteur



Patrick ANDRE

Reçu en mains propres le 10 avril 2024
La société S.A.S. SOLEIA 51